



Procès-Verbal Réunion du Conseil Municipal mardi 21 janvier 2025 - 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL
Lieu : **Salle du Conseil Municipal / MAIRIE**
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

CHARPINE François - DUPRAZ Fabien - FLEURET Anaïs - MANSOZ Carine - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel – TAVEL Claudine - WDOWIAK Monika

Excusés : CUCCURU Isabelle (pouvoir à D.TAIN) - CORMIER Claire – EHNY Richard (pouvoir à F.CHARPINE) GARDET Catherine - WROBEL David (pouvoir à C.TAVEL)

Secrétaire de séance : Monika WDOWIAK

En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Absents : 5 Nombre de Pouvoirs : 3

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024
- I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué
- I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II FINANCES

- II.1 Rénovation de l'éclairage public : valorisation de Certificats d'Economie d'Energie – approbation de la convention accompagnement SDES
- II.2 Rénovation et restructuration de la salle polyvalente-boulodrome : demandes de subventions
- II.3 Mur de soutènement – route du Gojat : demande de subvention
- II.4 Ouverture des crédits 2025 selon les factures d'investissement reçues au 21 janvier 2025
- II.5 Subvention en faveur de Mayotte
- II.6 Information sur l'attribution d'une aide financière par le Département de la Savoie, dans le cadre de l'appel à projets « dernier kilomètre au collège à vélo »

III URBANISME

- III.1 Etat sur les PC / DP / CU

IV VOIRIE & RESEAUX

- IV.1 Restitution de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur
- IV.2 Enfouissement des réseaux secs – Routes de Marcieux et du Col de l'Epine : information sur l'attribution du marché de travaux par le SDES

V RESSOURCES HUMAINES

- V.1 Poste ASVP : instauration du versement de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

VI INFORMATIONS

DÉROULÉ

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 13 janvier 2025. Une remarque a été formulée par Monsieur TAIN – page 6/III.3 Gendarmerie : rajouter...a permis l'implantation du bâtiment gendarmerie en supprimant le repère « jardin »

Ce complément a été porté au procès-verbal.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

- Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU
 - Rien de nouveau, les projets suivent leur cours.
- Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WDOWIAK
 - Bilan 2024 cinébus : 7 personnes investies bénévolement avec 426h de travail (réunions, projections, distribution de la communication sur le territoire, installation et rangement de la salle, repas des projectionnistes) – 764 spectateurs en 2024 sur 30 séances. La salle Pré St Jean est un peu juste sur les quelques séances à plus de 50 spectateurs ; transfert sur la salle polyvalente rénovée à étudier.
 - Plus généralement sur les événements culturels, il faut ajouter 350 h de travail et 8 bénévoles investis supplémentaires.
 - Programme 2025 : spectacle « un été à Aiguebelette » + exposition en bibliothèque municipale tout le mois de février, concert Bib'en scène le 4 avril + exposition + repas partagé
 - Une rencontre SAVOIE BIBLIO_REZO LIRE_BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE a eu lieu concernant le fonctionnement et l'évolution de la bibliothèque.
- Communication – Frédéric MANTEL
 - Le radar pédagogique va être installé au Collomb pendant un mois (à la demande d'une habitante) puis sera installé plus longuement sur le secteur des Bottières, au niveau du chemin des Biolles.
 - Madame le Maire souligne la distribution du bulletin municipal retraçant les événements de l'année, et notamment ceux intervenus depuis la dernière gazette papier distribuée en juin dans chaque foyer.
- Associations sportives & culturelles / Animations – Fabien DUPRAZ
 - Fermeture salle polyvalente : un travail de recensement des besoins démarre en lien avec la commission sport de la CCLA. Cette réflexion se fera dans un esprit communautaire afin que toutes les associations utilisatrices puissent se voir proposer la solution la plus adaptée possible.
Madame le Maire précise que cette fermeture interviendra en cas de validation du projet sous réserve des financements obtenus.
 - Mobilité : reprise du travail de repérage des chemins ruraux (2 dates seront calées très prochainement)
 - Halle sportive (CCLA) : la consultation est lancée et prendra fin le 10.02.2025 (3 lots) avec un démarrage des travaux attendu en avril 2025 pour une mise en service espérée en octobre 2025.
- Economie locale et développement durable – Maire-Lise MARCHAIS
 - Aides à l'embellissement et aux travaux pour les commerces : la convention entre la Région et la CCLA est en attente de signature ; à partir de là, la Commune pourra délibérer pour la mise en place d'une convention également (pour rappel, cette aide de la Région est conditionnée par un co-financement local).

- Vente commerce ambulant ERO FRUITS : le repreneur sera présent à compter du Dimanche 02 février. A la suggestion de Madame Catherine GARDET quant à l'organisation d'un pot de départ par la commission Commerces, Madame le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'argent public. Madame Marie-Lise MARCHAIS reprend cet argument en ajoutant qu'on ne va pas organiser un pot pour les départs à la retraite, ce serait plutôt eux qui devraient nous remercier du bel emplacement avec des tarifs très raisonnables.

- Urbanisme / voirie et réseaux – Claudine TAVEL

- Abords jeu de boules LA FATTA : les travaux sont bien avancés ; reste l'installation des barrières et main-courantes, la mise aux normes électrique et l'installation de la plateforme PMR. Les travaux sur les luminaires sont quant à eux calés sur les travaux terrain pris en charge par l'association NOVALAISE BOULES. Une inauguration de cet espace sera organisée.
- Salle Polyvalente/Boulodrome : les travaux de carottage sols et charpente ont été réalisés.
- Cours Maison des Associations : les travaux de dégroutage ont été commandés pour début février afin que les aménagements espaces verts & pavés - réalisés par le service technique – puissent être opérationnels avant la reprise des activités au printemps.
- Une commission plage sera organisée en février pour préparer la saison 2025.
- Pupitre CHEMINS DE MEMOIRE : inauguration du panneau parc de la Mairie prévue le 21.03.2025 à 10h30.

I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Décision budgétaire – travaux abords terrain de boules - La Fatta
- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :
 - Non bâti Pré Poncet
 - Bâti Route du lac
 - Bâti Pétigneux/route de Marcieux
 - Bâti Chemin des Terrets
 - Bâti Pré Poncet
 - Fonds Commerce Route du Col de l'Epine

II FINANCES

II.1 Rénovation de l'éclairage public : valorisation de Certificats d'Economie d'Energie – approbation de la convention accompagnement SDES

Madame le Maire informe le Conseil de la proposition du SDES consistant à lui confier la gestion de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la Commune sur son patrimoine, afin de les regrouper avec d'autres opérations.

Différents scénarii sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE.

Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SDES et la Commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La Commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

Le conseil est invité à :

- Approuver le principe de confier au SDES la valorisation des CEE,
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution,
- Autoriser Madame le Maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

II.2 Rénovation et restructuration de la salle polyvalente-boulodrome : demandes de subventions

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation et restructuration de ces locaux. L'estimation du coût en phase avant-projet-sommaire s'élève à 2 374 633 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter des aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région et du Département, les travaux prévus ne pouvant être engagés sans la certitude sur le montant des aides octroyées.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

II.3 Mur de soutènement – route du Gojat : demande de subvention

Madame le Maire informe qu'il convient d'envisager la réfection d'un mur de soutènement, route du Gojat – secteur Combe Pitoz. Le montant de ces travaux est estimé à 23 532 € HT.

Madame le Maire propose de déposer une demande d'aide financière auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

II.4 Ouverture des crédits 2025 selon les factures d'investissement reçues au 21 janvier 2025

Monsieur Frédéric MANTEL rappelle que la réglementation en vigueur autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent en rappelant la règle : ¼ du budget d'investissement voté en N-1 sur les dépenses réelles d'investissement sans les remboursements capital emprunt, ni les restes à réaliser.

Conformément aux textes applicables, Monsieur MANTEL propose de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissement, afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-après :

Ouverture de crédits sur budget 21100

OPERATION 24 – VOIRIE - Chapitre 21

Crédits votés en 2024 766 896 €

Crédits pouvant être ouverts 191 724 €

Demande d'ouverture de crédits à hauteur de 3 471 €

>> *établissement avant-projet chiffré sur projet liaison hameau des Bottières centre-bourg et travaux de voirie chemin de la Crétaz.*

OPERATION 79 – BOURG - Chapitre 21

Crédits votés en 2024 145 100 €

Crédits pouvant être ouverts 36 275 €

Demande d'ouverture de crédits à hauteur de 4 411 €

>> *travaux abords jeu de boules LA FATTA.*

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

II.5 Subvention en faveur de Mayotte

Madame le Maire propose de verser une aide d'urgence en faveur de ce département sinistré, après le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024.

La comptable du SGC de Pont de Beauvoisin a transmis, pour les communes qui le souhaitent, les consignes pour le transfert des aides au fonds de concours ouvert par le ministère de l'Intérieur.

Madame le Maire propose de verser la somme de 1 500 € au fonds de concours « contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles ».

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

II.6 Information sur l'attribution d'une aide financière par le Département de la Savoie, dans le cadre de l'appel à projets « dernier kilomètre au collège à vélo »

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux ROUTE DE MARCIEUX/ROUTE DU COL DE L'EPINE, la Commune a candidaté à cet appel à projet lancé par le Département en juillet 2024 en proposant des aménagements pertinents pour sécuriser la pratique du vélo des collégiens.

Les élus du Département, lors de la 2^{ème} commission *environnement mobilité infrastructures*, ont émis un avis favorable au dossier qui pourra bénéficier d'une aide financière de 184 947 €.

Une convention de partenariat financier sera établie entre le Département et la Commune, en janvier 2025. Pour rappel, les travaux devront démarrer dans les 12 mois à partir de la date d'annonce des candidats retenus.

Madame le Maire tient à remercier le service comptabilité de la Commune et le maître d'œuvre pour leur réactivité quant au dépôt de candidature sur cet appel à projet et la qualité du dossier déposé, les délais de dépôt étant très courts.

Elle précise également qu'une aide financière de 125 000 € a également été accordée par le Département de la Savoie dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain en Savoie.

Cette aide financière totale de plus de 300 000 € reflète un partenariat important avec le Département.

III URBANISME

III.1 Etat sur les PC / DP / CU

PC

SAVOISIENNE HABITAT	La Serraz	logements + gendarmerie
GARDIEN Frédéric	Chemin de la Grande Terraie	modificatif
LELASSEUX Guillaume	Cour St Antoine	transf. Atelier en logement
PERRET Bernard	Route de la Crusille	agrandissement

DP

BELLEMIN Christiane	Rte St Alban de Montbel	installation photovoltaïque
SCI LE PORCHE	Route du Col de l'Epine	installation pompe à chaleur
ALLAGNAT Thibault	Chemin de Pré St Jean	installation photovoltaïque
ALEXANDROWICZ Laurent	Route de Verthemex	réfection toiture
GALLERANI Serge	Allée de la Meille	mur de clôture + abri de piscine
DA SILVA Dany	Route de la Crusille	réfection toiture
NEYRET-GIGOT Alexandre	Route du Neyret	clôture – portail – piscine – cloisonnage carport

CU

Maître VINCENT	Pré Poncet	CU information
Maître BONAVENTURE	Le Berlioz	CU information
Maître THOMAS	Route de Nances	CU information
Maître BOBINEAU	Le Gr ^d Verney/Gdes Combes	CU information
Maître BOYER	Le Sabattel	CU information

IV VOIRIE & RESEAUX

IV.1 Restitution de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur

Madame le Maire rappelle que l'ASDER a effectué sur la Commune de Novalaise une étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur. Cette étude étant favorable, une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet INDDIGO.

La restitution de l'étude de faisabilité fait apparaître qu'un seul réseau de chaleur pour l'ensemble de la Commune n'est pas envisageable, par rapport à la densité non satisfaisante obtenue pour ce réseau.

Le rapport préconise donc deux zones de distribution : une zone au niveau du Collège de l'Épine et une zone au niveau du groupe scolaire, centre bourg. Il ressort également que la solution d'une chaufferie bois, fonctionnant avec des plaquettes forestières, serait la solution « EnR » la plus économique.

Le rapport précise qu'il serait pertinent que le Collège porte la construction de cette chaufferie au sein de son nouveau projet bâtementaire et que l'énergie destinée au gymnase soit revendue par le Département de la Savoie à la Communauté de Communes, gestionnaire de cette structure.

Le projet d'installation de la seconde zone serait porté par le SIVU puisque situé dans la chaufferie de l'école élémentaire.

Madame le Maire signale sa déception à la suite du résultat de l'étude qui n'a pas confirmé la densité espérée.

Elle informe avoir initié une réunion entre le Département - dans le cadre de la restructuration du Collège - et la CCLA pour la zone de distribution n°1.

IV.2 Enfouissement des réseaux secs – Routes de Marcieux et du Col de l'Épine : information sur l'attribution du marché de travaux par le SDES

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réfection et de la sécurisation de la route de Marcieux et du Col de l'Épine, la Commune a confié au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Le SDES informe que ces travaux sont confiés à l'entreprise de câblage : NGE SERVICES ET SOLUTIONS pour un montant de 371 248.03 € TTC (tranche ferme et optionnelle).

La date prévisionnelle de début de travaux a été fixée en avril 2025.

Madame le Maire informe qu'elle a eu une réunion avec la CCLA et le SIAEP pour demander que les travaux sur les réseaux humides soient terminés avant avril, afin de ne pas retarder le démarrage de l'opération.

Elle précise le calendrier des travaux : réseaux humides – réseaux secs au printemps et surfacage et travaux d'aménagement à l'automne.

V RESSOURCES HUMAINES

V.1 Poste ASVP : instauration du versement de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

Madame le Maire expose que le cycle de travail de l'agent relevant du service technique et occupant le poste d'ASVP impose un travail le dimanche et parfois même les jours fériés. Afin de compenser cette sujétion particulière, il est proposé d'accorder l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant horaire de 0.74 € et ce, à compter du 1er janvier 2025 aux agents suivants :

- Service : technique
- Emploi : ASVP

Cette indemnité est perçue dès lors qu'un agent effectue un service le dimanche ou les jours fériés, entre 6 H et 21H, dans le cadre de son cycle de travail.

Madame le Maire précise que le montant de cette indemnité est fixé par l'Etat, sans revalorisation depuis 1975.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

VI INFORMATIONS

Prochain conseil municipal : 25 février 2025.

Interventions Monsieur Daniel TAIN

- majoration TH votée en 2023.

cette majoration a été présentée comme une compensation du changement de périmètre de la taxe sur les logements vacants. En pratique les personnes possédant une maison secondaire payent 20% de plus. Il n'avait pas compris cet impact sur la taxe d'habitation au moment du vote et informe que des personnes ont réagi à la suite de l'article paru dans la presse où Mme Tavel expliquait que les impôts n'avaient pas augmenté depuis plusieurs années.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit effectivement pas d'une hausse du taux d'imposition mais bien d'une majoration du produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires initiée par l'Etat. Elle demande à M TAIN de lui adresser un exemple et lui fera un retour.

- Délai de convocation du conseil syndical du SIVU.

Mr Tain fait remarquer que le SIVU dépassant 3 500 habitants depuis 2 ans, et après renseignements pris auprès de la Préfecture, les convocations doivent être envoyées 5 jours francs avant le conseil.

M. Frédéric MANTEL fait remarquer qu'il ne s'agit pas question relevant du Conseil Municipal mais du formalisme du Conseil Syndical du SIVU.

Monsieur TAIN répond que le SIVU représente environ ¼ du budget communal.

Madame le Maire indique que cela sera vérifié et qu'elle lui fera une réponse, qu'elle ait raison ou tort.

Séance levée à 21h05.

Le secrétaire de séance
Monika WDOWIAK



Le Maire,
Claudine TAVEL

